CONDITIONS GENERALES DE VENTE

B TO C / B TO B

Date de mise en vigueur : 01/06/2023

PREAMBULE

Les présentes Conditions générales de vente sont applicables à toutes les prestations de services proposées par l'Entreprise individuelle Audrey ORFILA, domiciliée 71 Avenue de Testemaure, 33380 MARCHEPRIME, immatriculée au RNE sous le numéro SIRET 511 829 145 00024.

Nom commercial: A'bricO'range

Site internet : www.abricorange.fr

Email: contact@abricorange.fr Téléphone: 06 38 04 18 98

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les conditions dans lesquelles l'entreprise individuelle Audrey ORFILA s'engage à fournir des prestations de services décrits à l'article 2, à destination des professionnels et des particuliers et/ou consommateurs.

Dans le cadre de leur application :

- Le terme « Prestataire » désigne l'entreprise individuelle xxx sous le nom commercial xxx ;
- Le terme « Client professionnel » désigne la personne physique ou morale signataire agissant à des fins qui entrent dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ;
- Le terme « Client consommateur » désigne la personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.
- Le terme « Client » désigne de manière générique les Clients professionnels et les Clients consommateurs ;
- Le terme « CGV » désigne les présentes conditions générales de vente.

Article 1 - CONTENU ET CHAMPS D'APPLICATION

1.1 Pour les Clients professionnels

Les conditions générales de vente constituent <u>le socle unique de la relation commerciale</u>, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce.

Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit aux Clients professionnels qui lui en font la demande, via le site internet du Prestataire (fiche contact), par téléphone ou courriel, les services décrits à l'article 2.

Elles s'appliquent sans restriction ni réserves à toutes les prestations fournit par le Prestataire auprès des Clients de même catégorie, quelques soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces conditions générales de vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande.

Toute signature d'un devis vaut acceptation des présentes conditions générales de vente. Elles figureront au dos de chaque devis ou seront transmises par courriel avec l'envoi du devis.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales.

Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Client.

<u>Les Conditions générales de vente entre professionnels sont régies par les dispositions du Code de</u> Commerce.

1.2 Pour les Clients consommateurs

Les présentes conditions générales de vente expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, le Client est réputé les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par le Prestataire.

Elles sont accessibles sur le site internet et seront communiquées lors de l'envoi de chaque devis par courriel.

Elles prévaudront sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la signature du devis et/ou à l'exécution de la prestation de service, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation.

Toute signature d'un devis vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

Le Prestataire et le Client conviennent que les présentes conditions générales de vente régissent exclusivement leur relation. Le Prestataire se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales.

Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par le Client.

<u>Les Conditions générales de vente entre professionnels et consommateurs sont régies par les dispositions du Code de la Consommation.</u>

Article 2 - SERVICES

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit aux prestations de services suivantes :

- Tous travaux de petit bricolage (travaux à domicile et atelier collectif), accompagnement aux petits bricolages ;
- Aide au rangement / ergonomie/ optimisation de l'espace (coaching);

Article 3 – DEVIS

Les Prestations proposées feront l'objet d'un devis détaillé et personnalisé après déplacement chez le Client afin d'évaluer le temps nécessaire pour la réalisation de la prestation demandée.

La vente ne sera considérée comme définitive qu'après signature du devis par le Prestataire et le Client.

Les devis établis par le Prestataire ont une durée de validité de 10 jours.

<u>Article 4 – RESERVATION</u>

4.1 Pour les Clients consommateurs

Le Client consommateur voulant réserver une prestation devra le faire en transmettant par tous moyens le devis daté et signé.

La demande sera validée par courriel et la date planifiée à réception du devis.

Toute demande de modification par le Client devra être demandée par courriel. Un nouveau devis sera établi en ce sens.

En cas d'annulation de la réservation, la responsabilité du Client sera engagée. Le montant de la somme versée à titre d'acompte sera non remboursable, hormis cas de force majeure et exercice du droit de rétractation dans le délai légal.

4.2 Pour les Clients professionnels

Le Client professionnel voulant réserver une prestation devra le faire en transmettant le devis daté et signé par courriel.

Toute demande de modification devra être demandée par courriel. Un nouveau devis sera établi en ce sens.

Les modalités de règlement sont définies à l'article 7.

<u>Article 5 – LIEU EXECUTION</u>

Le Prestataire exécutera ses missions sur les territoires suivants :

- Mérignac, Pessac, le Bassin d'Arcachon, Cestas, Gradignan.

Les prestations réalisées au-delà de ces communes sont soumises à des conditions particulières et nécessitent l'établissement d'un contrat spécial.

L'exécution de la prestation s'effectuera directement chez le Client, dans le délai de maximum de 30 jours à compter de la réception par le Prestataire du devis signé par le Client.

Ce délai peut varier en fonction des disponibilités du Client et la nature de l'intervention. Les modalités du délai d'exécution sera précisé au cas par cas dans chaque devis.

Le lieu d'intervention devra être suffisamment dégagé afin que le Prestataire puisse exécuter sa prestation.

Article 6 – TARIFS

Les prix sont fermes et définitifs. Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des prestations effectuées sont ceux figurant sur les devis détaillés et sont calculés selon un tarif horaire.

S'ajoutent à ces prix les frais de déplacement calculés selon un forfait en fonction du nombre de km.

Ils sont exprimés en euros et stipulés Hors Taxe en application de l'article 293 B du Code Général des Impôts.

Lorsque les frais supplémentaires ne peuvent raisonnablement être calculés à l'avance, le Prestataire mentionne qu'ils peuvent être exigibles.

Les prix sont calculés nets, sans escompte, et payables selon les modalités ci-après.

Article 7 – CONDITIONS DE REGLEMENT

7.1 Pour les Clients consommateurs

Un acompte d'un montant de 30 % est exigé lors de la signature du devis par le Client pour toutes prestations égales ou supérieures à 100 €.

Le solde devra être payé en intégralité à compter de la réception de la facture par le Client.

Pour les autres prestations le montant sera totalement exigible à compter de la réception de la facture.

Le paiement pourra s'effectuer par virement, par chèque ou par carte bleue.

Une facture sera remise au Client après chaque prestation.

7.2 Pour les Clients professionnels

Le prix est payable en totalité et en un seul versement dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Le paiement pourra s'effectuer par virement, par chèque ou par carte bleue.

Une facture sera remise au Client après chaque prestation.

7.2.1 Pénalités

Conformément à l'article L441-6 du code du commerce, des pénalités de retard tout montant non réglé à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit et seront d'office portées au débit du compte du client.

Le Prestataire se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 € sera due, de plein droit et sans notification préalable par le Client en cas de retard de paiement. Le Prestataire se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation de justificatifs.

Les paiements effectués par l'acheteur ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

7.2.2 Rabais, remises et ristournes

Le Client professionnel ne bénéficiera ni de rabais, ni de remise ni de ristourne, pour quelques raisons que ce soit.

7.2.3 Escompte

Aucun escompte ne sera pratiqué par le Prestataire en cas de paiement anticipé.

Article 8 – RÉTRACTATION

8.1 Pour les Clients consommateurs

En application de l'article L 221-18 du code de la consommation, le client dispose en principe d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour se rétracter pour toute vente conclue à distance.

Néanmoins ce droit de rétractation est exclu dans les cas suivants :

- ➢ Pour les contrats de services qui ont été pleinement exécutés ou qui ont reçu un commencement d'exécution suivant l'accord du consommateur qui a expressément renoncé à son droit de rétractation;
- > Pour les prestations totalement réalisées avant la fin du délai de 14 jours sur renonciation express du Client.

En dehors de ces cas, le Client pourra faire valoir son droit de rétractation en remplissant le formulaire annexé aux présentes et sera remboursé de l'intégralité de la somme déjà versée.

8.2 Pour les Clients professionnels

Le Client professionnel ne dispose pas, en principe, d'un délai de rétractation.

Néanmoins, le Client professionnel employant moins de 5 salariés dispose d'un délai de quatorze (14 jours) si la convention ou le contrat de formation a été conclu à distance et n'entre pas dans le champ de son activité principale.

Article 9 – FORCE MAJEURE

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeur a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la partie lésée.

Article 10 - DROIT DE PUBLICITE

Le Prestataire se réserve le droit de mentionner les réalisations effectuées pour le Client sur ses documents de communication externe et de publicité (site internet, portfolio, Instagram, Facebook, etc.) et lors de démarchages de prospection commerciale.

Article 11 – MEDIATION

11.1 Pour les Clients consommateurs

Le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

En cas de litige entre le professionnel et le consommateur, ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable.

A défaut d'accord amiable, le consommateur a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel, à savoir :

La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer par mail à l'adresse suivante :

Médiateur-Consommation-Smp 24, rue Albert de Mun 33000 Bordeaux

Le consommateur dispose d'un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée au professionnel pour saisir le médiateur.

11.1 Pour les Clients professionnels

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'application des présentes, la compétence est attribuée à la juridiction territorialement compétente selon le lieu d'exécution de la Prestation.

Article 12 - LANGUE DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 13 – JURIDICTION COMPETENTE

Tous les litiges auxquels les prestations conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Prestataire et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Pour la définition de la juridiction compétente, le Prestataire élit domicile à BORDEAUX.

Annexe 1 - Formulaire de rétractation

Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de Madame Audrey ORFILA, El domiciliée 71 Avenue de Testemaure, 33380 MARCHEPRIME

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :
Numéro de devis :
Nom du (des) Client(s) :
Adresse du (des) Client(s) :
Signature du (des) Client(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :
Date:
(*) Rayez la mention inutile.